

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
2023**



Aigrefeuille-sur-Maine • Boussay • Château-Thébaud • Clisson • Gétigné • Gorges • Haute-Goulaine
La Haye-Fouassière • La Planche • Maisdon-sur-Sèvre • Monnières • Remouillé • Saint-Fiacre-sur-Maine
Saint-Hilaire-de-Clisson • Saint-Lumine-de-Clisson • Vieillevigne

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS.....	4
CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE	5
1. Présentation du territoire desservi.....	5
2. les abonnés	6
2.1. Nombre d'abonnés.....	6
2.2. Volumes assujettis.....	6
2.3. Autorisation de déversements d'effluents industriels	7
3. Une gestion déléguée du service	8
CHAPITRE 2 : LES FAITS MARQUANTS 2023	10
CHAPITRE 3 : LE PATRIMOINE ET SON EXPLOITATION	12
1. Les ouvrages et reseaux.....	12
2. Exploitation du reseau	15
2.1. Curage et inspection télévisée (ITV).....	15
2.2. Contrôle de branchements	16
3. Exploitation des systèmes de traitement	17
3.1. Bilans réglementaires.....	17
3.2. Boues et sous produits.....	18
3.3. Réutilisation des eaux usées traitées	20
CHAPITRE 4 : TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT DU SERVICE	21
1. Tarification de l'assainissement.....	21
2. Financement du service	23
3. Travaux réalisés en 2023.....	25
CHAPITRE 5 : QUALITÉ DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	26
1. Maitrise du réseau de collecte.....	26
2. Performance du traitement des effluents	31
3. Qualité du service aux usagers	34
4. Récapitulatif des indicateurs règlementaires	36
ANNEXE 1 : DONNÉES PAR COMMUNE.....	39
ANNEXE 2 : FACTURE TYPE PAR COMMUNE	52
ANNEXE 3 : HISTORIQUE DES AVENANTS	57

CHIFFRES CLÉS



21 204 abonnés en assainissement collectif

58 299 habitants



3 334 426 m³ d'effluents traités

1 651 693 m³ facturés aux usagers (et ramenés sur 365 jours)

410 Tonnes de matières sèches de boues évacuées



31 Stations d'épurations

176 Postes de relevages

422 km de réseau d'eaux usées



98 % des bilans réalisés conformes



38.5 Km de réseau hydrocuré

45 Interventions de débouchage

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Clisson Sèvre et Maine Agglo assure la totalité de la collecte et du traitement des eaux usées, en assainissement collectif et individuel, sur les 16 communes constituant le périmètre de l'agglomération. Les missions comprennent entre autres : la collecte et le transport des eaux usées, le contrôle des raccordements au réseau public et des installations individuelles, l'épuration des eaux usées, l'élimination des boues produites.

Ces missions sont assurées sur l'ensemble du périmètre par Clisson Sèvre et Maine Agglo depuis le 1^{er} juillet 2022.

Nom de la collectivité : Clisson Sèvre et Maine Agglo (Communauté d'agglomération)

16 communes desservies :

Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, La Planche, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Vieillevigne.



Chaque territoire communal dispose d'un plan de zonage de l'assainissement collectif délimitant les secteurs relevant de l'assainissement collectif (AC), où les habitants sont desservis par un réseau collecteur d'eaux usées, et ceux relevant du non collectif (ANC), où les habitants doivent traiter leurs eaux usées par un système individuel sur leur parcelle (microstation, fosses septiques, filtres, etc.).

En 2023, le service public d'assainissement a desservi **21 204 abonnés**, représentant une population de

58 299 habitants.

2. LES ABONNÉS

2.1. NOMBRE D'ABONNÉS

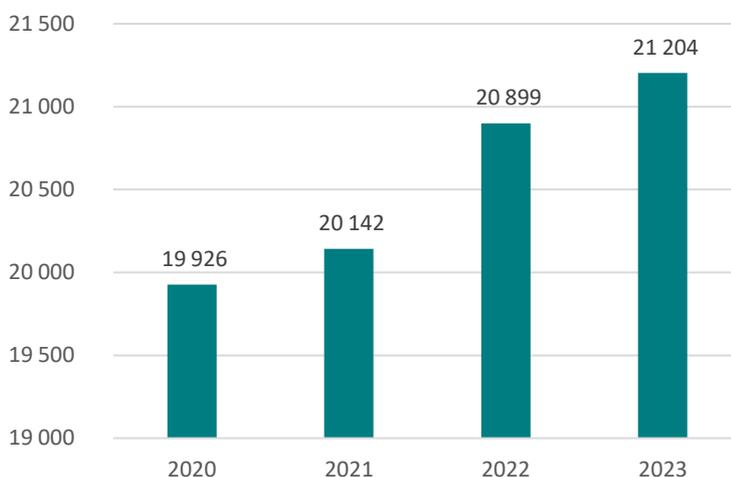
En 2023, **21 204 abonnés** en assainissement collectif (AC), soit :

+ 1.5 % depuis 2022

+ 6.4 % depuis 2020

50.3 abonnés en AC / km de réseau

Évolution du nombre d'abonnés sur le territoire depuis 2020

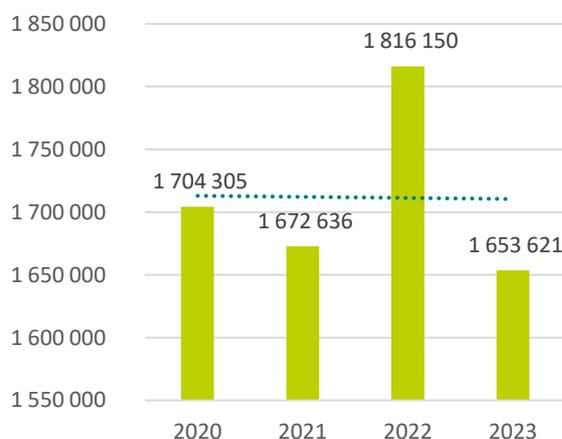


La répartition par commune du nombre d'abonnés (branchements) est présentée en annexe. L'évolution importante entre 2021 et 2022 est essentiellement liée à une mise à jour corrective de la base de données du délégataire, suite à la prise en main des contrats en prestation de service des communes de Gorges et Gétigné notamment.

2.2. VOLUMES ASSUJETTIS

Les volumes assainissement sont facturés sur la base de la consommation d'eau potable, et sont donc calculés sur une période de relève pouvant varier d'une année sur l'autre et ne correspondent pas à une année calendaire de 365 jours.

Les Volumes assujettis par période de relève



Sur la période de relève 2023, **1 653 621 m³** ont été facturés en assainissement

Sur 2022, la période de relève a été supérieure aux autres années. De plus les communes de Clisson-Gorges et Gétigné étant en prestation de service et non en délégation de service, les volumes recensés sur cette période 2022 ont été surestimés.

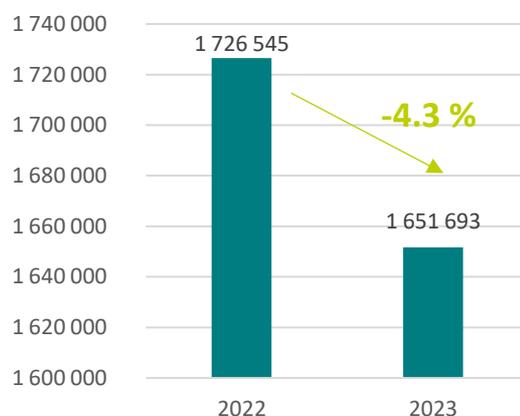
À noter également l'absence de facturation sur la période de relève 2023 de l'industriel Smurfit Kappa à Gétigné, représentant une part non négligeable des volumes assujettis.

Les volumes assujettis ramenés sur 365 jours

Afin d'observer une tendance sur l'évolution des chiffres, nous ramenons ces volumes par extrapolation sur une période de 365 jours. Cet exercice a pu être réalisé sur 2022 et 2023.

La baisse de volumes assujettis suit la baisse observée sur les consommations d'eau potable au niveau national en 2023 qui se situe entre 3 et 4%.

Toutefois l'absence de facturation de l'industriel Smurfit Kappa est également à prendre en compte sur les volumes 2023 ramenés à 365 jours.



2.3. AUTORISATION DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS

Un travail d'identification des entreprises du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo pouvant nécessiter la mise en place d'une autorisation est en cours. Ce travail va permettre d'engager une réflexion sur la gestion des effluents non domestiques afin de répondre à la réglementation, notamment dans le cadre des campagnes de recherche des substances dangereuses (RSDE) et aux sollicitations de plus en plus nombreuses des entreprises, particulièrement dans le cadre d'un projet d'urbanisme ou de dépôt des dossiers ICPE.

En 2023, il n'y a pas eu de nouvelle autorisation de rejet mise en place.

Etablissements bénéficiant d'une autorisation de rejet ou d'un projet d'autorisation en cours

Commune	Entreprise	Activité	Pré-traitement avant rejet
Aigrefeuille-sur-Maine	Shaper's – projet en cours	Fabrication d'outillages plastique	Déshuileur
Gétigné	Smurfit Kappa	Fabrication de carton ondulé	Bassin-tampon / Décanteur / déshuileur/Osmoseur
Gétigné	PapCart	Fabrication de carton ondulé	Décanteur
Clisson	Elis	Blanchisserie	Tamis / échangeur thermique / régulateur pH
Haute-Goulaine	Newclip Technics	Formation et recherche activités chirurgicales	RAS
Vieillevigne	Phoenix	Crématorium animalier	RAS

3. UNE GESTION DELEGUEE DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2020, Clisson Sèvre et Maine Agglo a repris les contrats d'assainissement en cours détenus par les communes, pour lesquels les services étaient gérés par contrat d'affermage ou en régie.

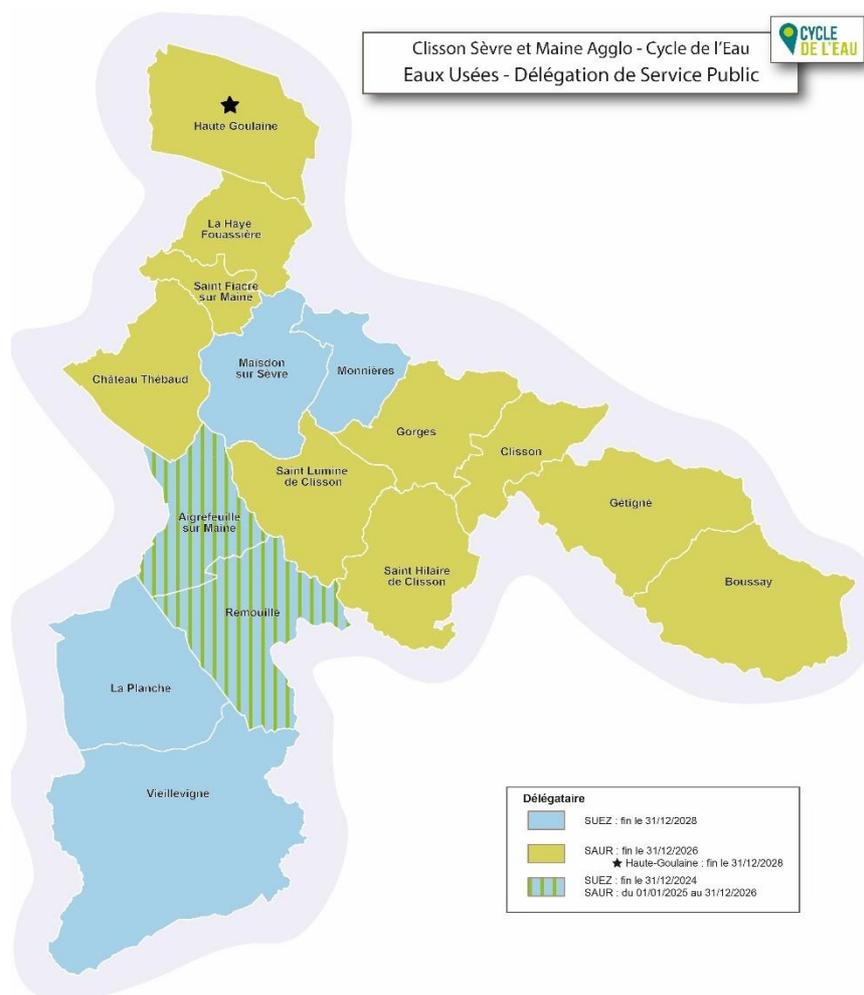
Afin d'harmoniser la gestion de la compétence et du patrimoine, les 3 communes en régie sont passées en Prestation de Service avec l'entreprise SAUR entre le 01/03/2022 et le 31/12/2022, afin de pouvoir être intégrées dans un contrat plus global de Délégation de Service Public (DSP) en 2023.

Le service confié en délégation de service public comprend les prestations suivantes :

- Gestion du réseau de collecte des eaux usées (surveillance, curage, réparations, etc.).
- Gestion des postes de relèvement des eaux usées (surveillance, curage, entretien, renouvellement des installations électromécaniques).
- Dépollution des eaux usées (pilotage du traitement des stations d'épurations, entretien des installations, renouvellement des équipements électromécaniques et électrique, etc.).
- Transport et épandage des boues produites par la station de dépollution.
- Gestion du service client et de la facturation.
- Renouvellement des équipements.

Les contrats de Concessions de services Publics

Nom du contrat	Signataires	Date de début	Date de fin
Château- Thébaud	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Haute-Goulaine	SAUR	1/01/2018	31/12/2028
Saint-Lumine-de-Clisson	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Saint-Hilaire-de-Clisson	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Boussay	SAUR	1/01/2020	31/12/2026
La Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Aigrefeuille-sur-Maine	SUEZ	1/01/2015	31/12/2024
La Planche	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Monnières	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Remouillé	SUEZ	01/01/2017	31/12/2024
Vieillevigne	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Maisdon-sur-sèvre	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Clisson – Gorges - Gétigné	SAUR	01/01/2023	31/12/2026



Des avenants aux contrats ont été passés en 2023, afin notamment d'intégrer dans le périmètre de délégation 7 nouveaux postes de relevages :

- Poste de relevage Bordage à BOUSSAY
- Poste de relevage des bureaux à GORGES
- Poste de relevage rue du stade à GETIGNE
- Poste de relevage Tabari à CLISSON
- Poste de relevage pré vert à CLISSON
- Poste de relevage la Pastière à HAUTE GOULAIN
- Poste de relevage la Surboisière à HAUTE GOULAIN

Des avenants ont aussi été passés afin de pouvoir intégrer dans les contrats :

- Les inspections télévisées sur les branchements
- Une harmonisation des modalités de paiements entre la Collectivité et le Délégataire vers une Délégation à Paiement Public.

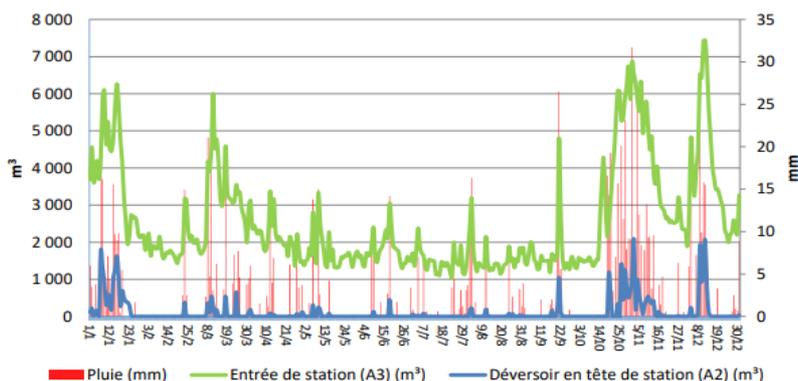
L'ensemble de l'historique des avenants pour chaque contrat est disponible en annexe de ce rapport.

CHAPITRE 2 : LES FAITS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements importants, dont deux qui concernent la totalité du territoire :

Pluviométrie très importante

Les réseaux de collectes des eaux usées sont directement influencés par cette pluviométrie, même sur des réseaux séparatifs. L'année 2023 se caractérise par une très nette hausse des volumes transitant sur les réseaux et reçus en entrée de station d'épuration.



Lancement du schéma directeur assainissement

Le schéma directeur assainissement sur l'ensemble des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo a démarré en 2023, mené par le bureau d'étude EGIS, par une phase diagnostic du réseau existant qui permettra de mettre en évidence les insuffisances sur système et d'établir un programme pluriannuel de travaux ou de restructurations. Une visite complète des ouvrages a été réalisée fin 2023.

L'année 2023 a été marquée également par les faits importants suivants selon les ouvrages par commune :

CLISSON

- Effondrement d'un bloc rocheux sur le compteur électrique du poste de relevage général de Clisson
- Mise en défaut des pompes DIP sur le poste de relevage des Cordeliers
- Infiltrations importantes sur le poste de relevage Gervaux

GORGES

- Station d'épuration : défaut et casse d'une pale de l'agitateur du bassin d'aération 1.
- Station d'épuration : coupure de la conduite d'injection de la chaux.
- Etude et modification des programmes de dialogue entre les postes de relevage de la Pyronnière et de la Brecholière.

BOUSSAY

- Dysfonctionnement au poste de relevage Bellevue et usure prématurée des pompes, qui reçoit de nombreux gravats, lié à la présence de réseau unitaire
- Campagne de contrôle des branchements dans le secteur rue Chevardin
- Défaillance de deux des quatre turbines d'aération de la première lagune sur la station d'épuration

SAINT-LUMINE-DE-CLISSON

- Fuite sur le toit du local technique – station d'épuration La Vérolière

HAUTE-GOULAIN

- Effondrement du réseau de collecte rue de la Chataigneraie
- Réception du poste de relevage Surboisière, problème de surcharge hydraulique sur ce secteur

AGREFEUILLE-SUR-MAINE

- Mise en charge récurrente du réseau d'eaux usées rue des coteaux à chaque épisode pluvieux

LA HAYE-FOUASSIERE

- Effondrement des regards assainissements sur le chemin d'accès à la station d'épuration de la Faubretière
- Mise en charge et débordements d'eaux usées au niveau de la rue de la Caillerie
- Rupture de la barre de guidage de l'agitateur n°1 du bassin d'aération

CHAPITRE 3 : LE PATRIMOINE ET SON EXPLOITATION

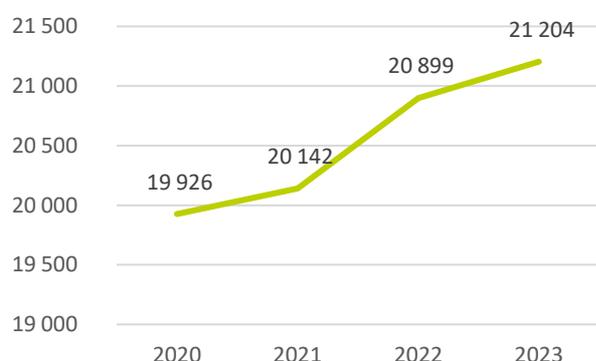
1. LES OUVRAGES ET RESEAUX

En 2023, le patrimoine de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour le service assainissement comporte :

- **31 stations d'épuration**, soit une capacité totale de traitement de **60 227 Equivalent-habitant**
- **422 Km de réseaux** d'eaux usées
- **176 postes de relevage**
- **21 204 branchements**



Evolution du nombre de branchements sur CSMA



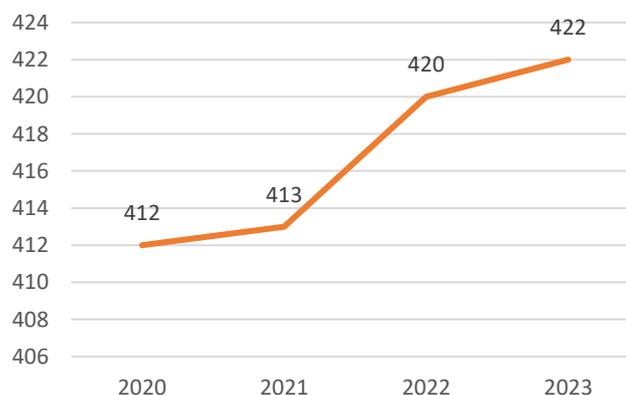
Le branchement désigne la canalisation qui relie la partie publique du réseau collecteur, au réseau privé de collecte des eaux usées d'un client. Un regard de visite ou « tabouret » définit la limite entre la partie publique et la partie privée de ce branchement.

Augmentation du nombre de branchements de **+1.5 % entre 2022 et 2023**

Depuis sa prise de compétence en 2020, CSMA s'efforce de fiabiliser les données transmises par les délégataires, et de vérifier la cohérence au fil du temps. Des ajustements correctifs du linéaire de réseaux sur le système cartographique ont été opérés entre 2021 et 2022. Sur certaines communes comme Clisson, le linéaire est pour l'instant estimé.

La répartition du linéaire de réseau par commune est présentée en annexe.

Evolution du linéaire de réseau exploité

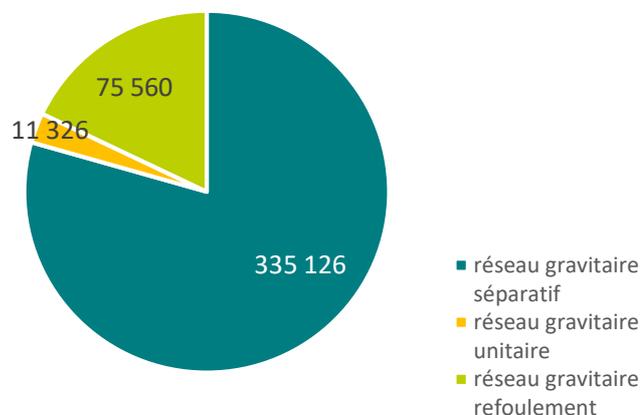


Répartition du linéaire de réseau par type de réseau

- **3 % de type unitaire**
- **18 % de type refoulement**
- **79 % de type séparatif**

Les 11.3 km de réseaux unitaires, rassemblant les eaux usées et les eaux pluviales, font partie d'un programme de renouvellement et de transformation en réseau de type séparatif.

En 2022 et 2023, les travaux du quartier du fief des pommiers et le rue du Docteur Boutin à Clisson ont permis de renouveler 2.3 km de réseau unitaire en séparatif, pour un montant de travaux de 1.93 M€.



Les prochains travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires sont prévus sur la commune de Gorges avec la rue des Cailloux (330 ml) et le quartier des fleurs (2.5 km), en 2024 et 2025.

Ces travaux importants permettront d'améliorer la protection du milieu naturel lors des épisodes pluvieux, et d'améliorer la gestion des stations de traitement des eaux usées, tant d'un point de vue contrainte d'exploitation que d'un point de vue consommation énergétique.

Travaux de mise en séparatif du réseau d'eau usée – Quartier Fief des Pommiers - Clisson

Evolution du nombre d'ouvrages sur le territoire de CSMA

- **Suppression de la STEP de la Gausserie à La Planche**

La station d'épuration en filtre coco de 50 EH à La Planche nécessitait d'être renouvelée. Clisson Sèvre et Maine Agglo a opté pour son remplacement par un poste de relevage afin de rediriger les effluents vers la station du Bourg (Bois Joly- 2200 EH)).

Nouveau poste de relevage à La Gausserie – La Planche



- 7 nouveaux postes de relevage sur le territoire

Commune	Nom du Poste	Débit
Haute-Goulaine	PR Surboisière	22.1 m ³ /h
Haute-Goulaine	PR La PASTIÈRE	8 m ³ /h
Gorges	Allée des bureaux	23.6 m ³ /h
Gétigné	PR du stade	16.4 m ³ /h
Clisson	PR Tabari 2	7.2 m ³ /h
Clisson	PR Pré vert	15.8 m ³ /h
Remouillé	PR Les Vallées	70 m ³ /h

Répartition du patrimoine selon les communes

Communes	Linéaire de réseaux en km	Nombre de postes	Nombre de stations
Aigrefeuille-sur-Maine	25,82	6	1
Boussay	18,51	8	1
Château-Thébaud	17,62	7	4
Haute-Goulaine	55,33	14	2
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur-Maine (Syst. De la Faubretière)	59,26	23	1
La Planche	14,90	6	1
Maisdon-sur-Sèvre	18,51	11	3
Monnières	19,59	12	6
Remouillé	9,50	5	1
Saint-Hilaire-de-Clisson	18,46	6	4
Saint-Lumine-de-Clisson	11,55	9	3
Vieillevigne	17,07	7	1
Clisson	62,33	24	1
Gorges	44,07	23	1
Gétigné	29,00	10	0
TOTAL	422	176	31

Le parc des stations d'épuration est présenté en annexe.

2. EXPLOITATION DU RESEAU

2.1. CURAGE ET INSPECTION TELEVISÉE (ITV)

Afin d'assurer la continuité de la collecte des effluents et d'éviter les désobstructions d'urgence, des campagnes préventives d'hydrocurage sur les canalisations et les postes de relevage sont réalisées chaque année.

Par ailleurs, des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'apport d'eaux parasites etc.

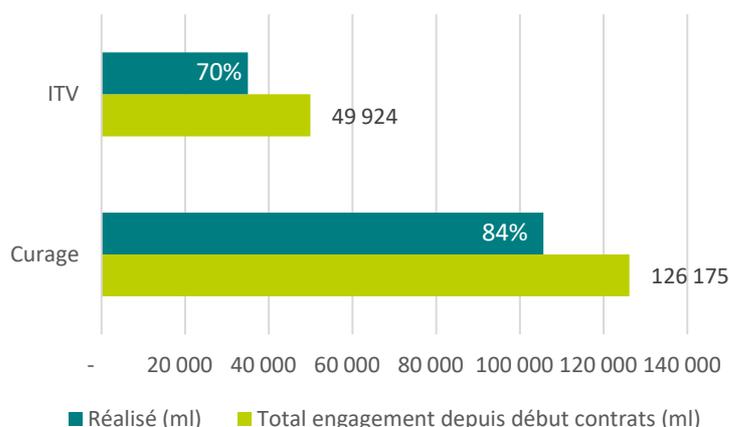
Répartition des opérations d'exploitation selon les communes

	Curage (ml)		Inspection TV (ml) préventive		Débouchage réseau et branchements		Nettoyage PR	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
AIGREFEUILLE	1 150	1 389	1 150	94	6	1	12	12
BOUSSAY	1 568	582	1 264	697	-	-	10	12
CHÂTEAU THEBAUD	691	1 400	555	-	2	4	6	11
HAUTE GOULAINÉ	2 596	2 551	1 283	1 256	8	6	18	23
ST FIACRE / LA HAYE FOUASSIERE	3 048	2 949	543	201	8	2	26	27
LA PLANCHE	183	968	183	-	3	5	10	5
MONNIERES	-	2 488	-	462	6	2	23	9
MAISON SUR SEVRE	-	1 062	-	-	3	2	23	3
REMOUILLE	-	604	-	-	3	-	8	4
SAINT HILAIRE DE CLISSON	1 150	803	466	-	5	2	7	8
SAINT LUMINE DE CLISSON	630	594	332	-	-	1	10	10
VIELLEVIGNE	-	1 419	-	84	2	1	14	6
CLISSON	10	12 166	-	2 439	2	18	52	78
GETIGNE	25	3 586	-	-	6	-	1	21
GORGES	62	5 875	-	3 097	1	1	35	48
TOTAL	11 113	38 436	5 776	8 329	55	45	255	277

Pourcentage d'avancement des engagements contractuels au 31/12/2023

Dans les contrats de Délégation de Service Public, les entreprises s'engagent à réaliser un linéaire minimum chaque année de curage et d'ITV. Clisson Sèvre et Maine Agglo travaille avec les délégataires pour suivre ces engagements et décider des portions de réseaux présentant un intérêt d'être inspectées.

Une attention particulière sera apportée sur les années en amont des fins de contrats pour rattraper les reliquats importants en curage et ITV.



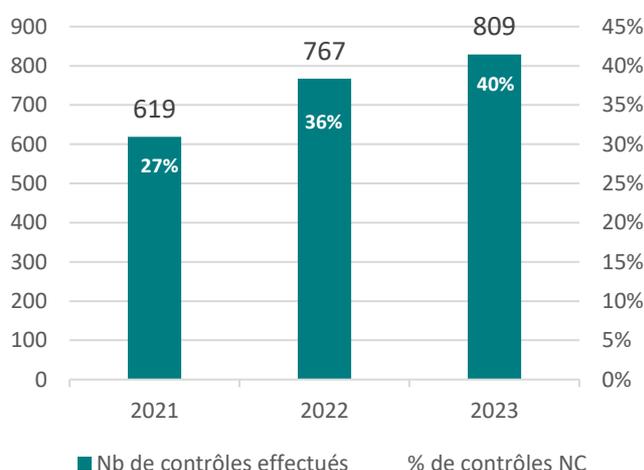
2.2. CONTROLE DE BRANCHEMENTS

Il existe plusieurs types de contrôle de branchement :

- Sur l'existant (évaluation de l'état de conformité de patrimoine) ;
- Sur les habitations neuves (vérification de la conformité avant la mise en service d'un nouveau branchement) ;
- En cas de vente (information à l'acheteur et invitation à la mise aux normes le cas échéant).

Depuis le 01/04/2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo réalise en régie les contrôles de conformité pour les branchements neufs et existants dans le cadre des ventes.

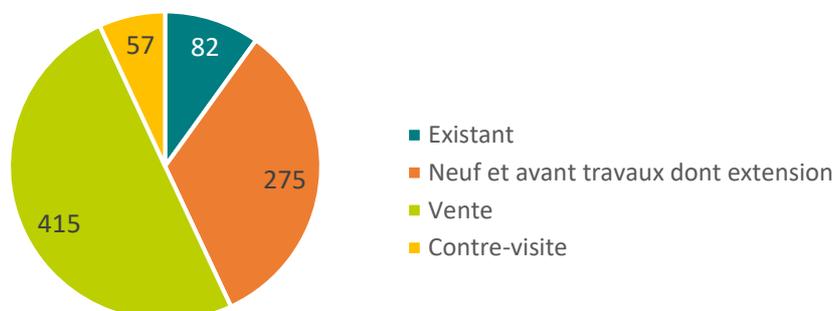
Evolution du nombre de contrôles effectués depuis 2021 et pourcentage de non-conformités



Les branchements non-conformes d'un point de vue sanitaire peuvent contribuer grandement à l'intrusion d'eaux claires parasites (eaux pluviales collectées par le réseau d'eaux usées) mais aussi à la pollution du milieu récepteur (eaux usées déversées au milieu naturel via les réseaux et ouvrages pluviaux).

Une réflexion sur les moyens d'incitation à la remise en conformité est en cours à l'échelle de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Répartition des contrôles de 2023 selon contexte



Le nombre de contrôle effectués par commune est présenté en annexe.

3. EXPLOITATION DES SYSTEMES DE TRAITEMENT

3.1. BILANS REGLEMENTAIRES

Les stations de traitements sont conçues, dimensionnées, et exploitées de manière à ce qu'elles puissent recevoir et traiter les flux de matières polluantes correspondant aux débits et charges de référence.

En conditions normales de fonctionnement, les rejets de la station doivent respecter des valeurs limites définies par la réglementation, prenant en compte le milieu récepteur des rejets (rivière ou ruisseau).

La réglementation prévoit, pour le suivi du bon fonctionnement du traitement pour toutes les stations supérieures à 200 EH (soit 19 stations sur 31 pour notre Collectivité) un certain nombre d'analyses et de bilan 24h par an sur les paramètres tels que :

- DBO5 : demande biologique en oxygène sur 5 jours
- DCO : demande chimique en oxygène
- MES : matières en suspension
- NGL : Azote Global
- NTK : Azote Kjeldahl
- Pt : Phosphore total

Selon les paramètres suivis et les stations, les effluents doivent satisfaire aux exigences de rejet en concentration ET/OU en rendement.

Une station d'épuration sera jugée conforme du point de vue de son exploitation si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Respect du programme d'autosurveillance : respect du nombre de mesures entrée / sortie par an avec un nombre maximal d'échantillons non-conformes.
- Le rejet est conforme aux valeurs limites de rejets et aux valeurs réhibitoires fixées par arrêté.

Conformité de l'exploitant pour les stations d'épuration du territoire

Commune	Station	Filière de traitement	Conformité exploitant
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	Boues activées	Conforme
Boussay	Ardillais	Lagune	NON Conforme
Château-Thébaud	Route de Caffino	Boues activées	Conforme
Château-Thébaud	La Poterie	Lagunage aéré	Conforme
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	Boues activées	Conforme
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	Filtres plantés de roseaux	Conforme
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	Lagunage	Conforme
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	Boues activées	Conforme
La Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	La Faubrière	Boues activées	Conforme
La Planche	Bois Joly	Boues activées	Conforme
Monnières	Coursay	Filtres plantés de roseaux	Conforme
Monnières	Paradis	Boues activées	Conforme
Monnières	La Hallopière	Filtres plantés de roseaux	NON Conforme

Remouillé	Le Grand Patis	Boues activées	Conforme
Vieillevigne	Les Noëlles	Boues activées	Conforme
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	Rhizofiltration	Conforme
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	Boues activées	Conforme
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	Rhizofiltration	Conforme
Gorges	La Batardière	Boues activées	NON Conforme

Gorges : la non-conformité sur le paramètre DBO5 fait suite à une importante intempérie et un volume d'effluents en entrée de la station supérieur au volume référent.

Boussay : la non-conformité sur le paramètre phosphore, est liée à une nouvelle réglementation depuis 2021 sur ce paramètre et au fait que la filière actuelle (lagune) ne permet pas un traitement suffisant. Le projet de création d'une nouvelle station d'épuration en boue activée est en cours.

Monnières, La Hallopière : la filière ne permet pas de traiter correctement le phosphore. Une réflexion est nécessaire pour lever cette non-conformité à l'avenir.

Le tableau de synthèse des mesures de bilan 24h est présenté en annexe.

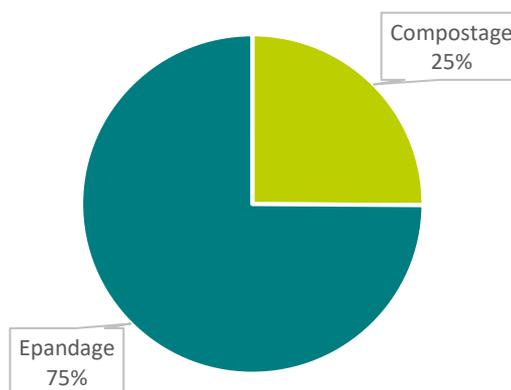
3.2. BOUES ET SOUS PRODUITS

Les Boues

Sur les 31 stations d'épuration du parc communautaire, 11 sont de type boues activées et produisent de manière régulière des boues qui doivent être éliminées. Les boues issues des filières en boues activées des stations de Château-Thébaud (route de Caffino), St-Lumine-de-Clisson (La Vérolière) et Remouillé sont traitées par lit plantés et font l'objet d'un curage une fois tous les 5 ans. Pour les stations de type lagunage ou filtres plantés, les boues ne sont évacuées que tous les 5 à 10 ans environ.

410 TMS évacuées en 2023, contre 534 TMS en 2022, soit -23 %.

Parmi les 8 stations d'épuration à boues activées ayant eu des boues traitées à évacuer en 2023, 4 d'entre elles ont valorisé les boues en agriculture avec un plan d'épandage validé par la Préfecture et 3 stations ont valorisé les boues par compostage. La station La Faubretière à La Haye-Fouassière a évacué ses boues à hauteur de 39 % vers du compostage, et 61 % via le plan d'épandage.



Commune	STEP	Boues évacuées (TMS) 2023	Destination
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	47	Compostage
Château-Thébaud	Route de Caffino	9,95	Compostage
La-Haye-Fouassière	La Faubrière	63,69	Compostage / épandage
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	15	Épandage
Monnières	Paradis	16	Épandage
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	21,29	Compostage
Vieillevigne	Les Noëlles	31	Épandage
Gorges	La Batardière	206.2	Épandage
TOTAL		410.15	

Les matières de vidange et matières vinicoles

La station de la Faubrière à La Haye-Fouassière et la station de la Batardière à Gorges reçoivent et traitent des volumes matières de vidange et matières vinicoles apportées par camion vidangeurs.

	Matières de vidanges (m ³)			Matières vinicoles (m ³)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
La Faubrière	149	218	271	150	399	183
La Batardière	NR	863	917	NR	155	60
TOTAL		1 081	1 188		554	243

Ainsi

- Sur notre territoire en 2023 : **1 188 m³** de matières de vidanges et **554 m³** de matières vinicoles ont été traitées ;
- A La Faubrière : **454 m³** de matières apportées ont été traitées à la station de La Haye-Fouassière en 2023, soit 26 % de moins qu'en 2022 ;
- A La Batardière : **977 m³** de matières apportés ont été traitées à la station de Gorges en 2023, soit 4% de moins qu'en 2022.

Des conventions sont établies entre Clisson Sèvre et Maine Agglo, le délégataire, et les entreprises de vidange ou les viticulteurs, afin de spécifier les modalités d'apports des effluents à la station d'épuration.

Les refus de dégrillage

Les stations d'épuration génèrent également d'autres sous-produits tels que les refus de dégrillage, qui sont des matières solides retenues en tête de la filière de traitement, et sont évacuées dans des sacs poubelles hermétiques en CET classe 2 accueillant les déchets domestiques ou assimilés.

REUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

Sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, deux stations d'épuration disposent de lagunes de stockage des eaux usées traitées et d'un système de pompage pour l'irrigation.

Château-Thébaud – La Poterie. La station La Poterie à Château-Thébaud, avec une filière en lagunage aéré, rejette les eaux traitées dans le ruisseau des Fossé Neufs, affluent de la Maine. Ce milieu récepteur ne tolère pas l'arrivée des eaux usées en période d'étiage. Le rejet de la station n'est donc pas autorisé du 1^{er} juillet au 31 octobre inclus.

Les eaux usées traitées en sortie de la filière sont stockées dans un bassin d'hygiénisation de 9000 m³, constituant une 4^{ème} lagune de traitement de finition, et assurant un stockage d'eau traitée pour une durée minimale de 15 jours.



Vieillevigne – Les Noëlles. La station de traitement des eaux usées d'une capacité nominale de 3000 équivalents-habitants située au lieu-dit « Les Noëlles » sur la commune de Vieillevigne, dispose d'un traitement en boues activées rejetant les eaux traitées dans le cours d'eau l'Ognon.

Les eaux usées traitées en sortie de la filière de traitement sont stockées dans un bassin d'hygiénisation de 3500 m³, suivit d'un bassin de stockage de 35 000 m³ à des fins d'irrigation agricole.

Dans ces deux cas, les réutilisations des eaux usées traitées ont été intégrées dans les stations d'épuration au moment de leurs conceptions, et ont été autorisées par arrêté préfectoral, fixant ainsi les conditions d'irrigation avec les eaux usées traitées.

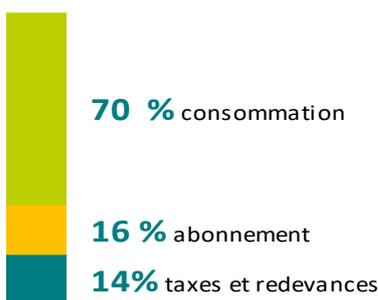
Clisson Sèvre et Maine Agglo se charge aujourd'hui de suivre l'application du cadre réglementaire lié à ces usages, et réalise le suivi analytique pendant toute la campagne d'irrigation. Par ailleurs, les conventions existantes entre les communes et les irrigants sont en cours d'actualisation par Clisson Sèvre et Maine Agglo.



CHAPITRE 4 : TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT DU SERVICE

1. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

Décomposition d'une facture assainissement 120 m³



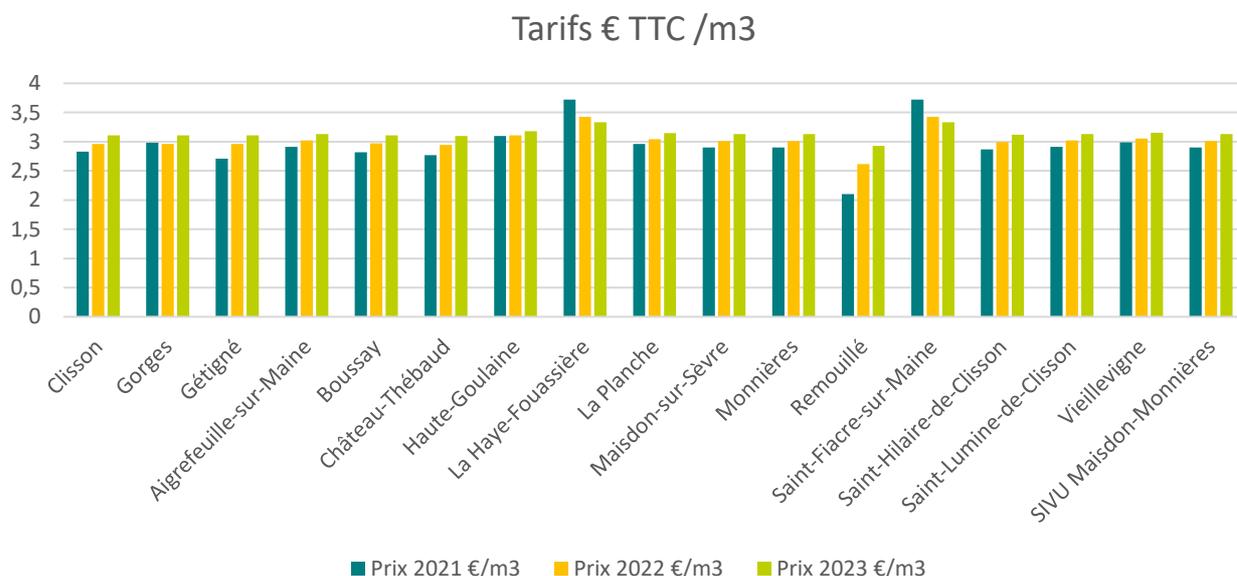
La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

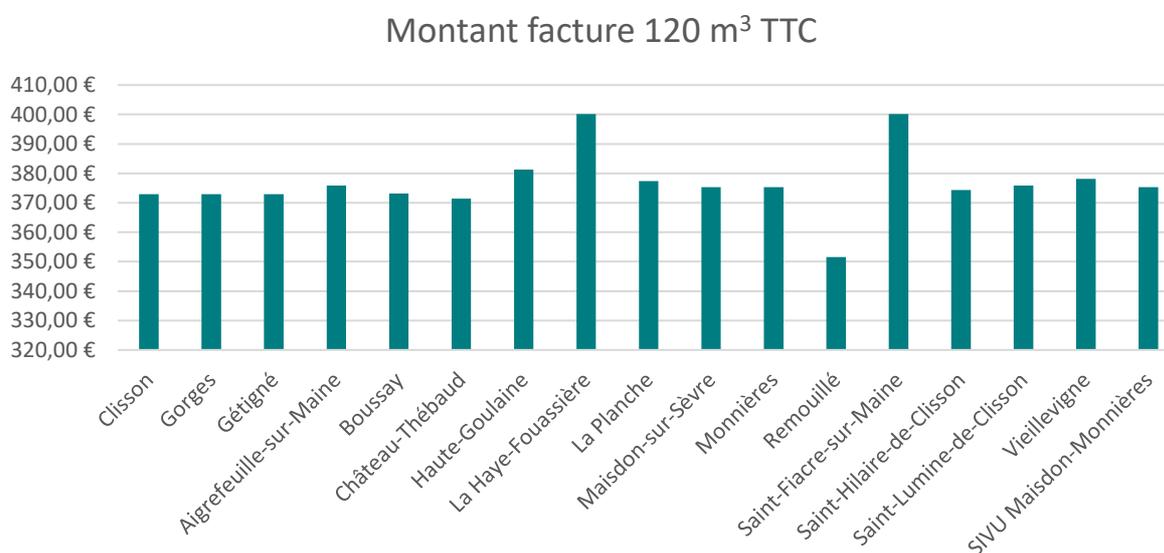
L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Un travail d'harmonisation des tarifs sur 5 ans pour l'ensemble des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été lancé en 2020. Les tarifs TTC au 1^{er} janvier 2024 selon les communes sont compris entre 2.93 € / m³ et 3.33 € / m³.

Le prix moyen sur les 16 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de **3.14 € TTC / M³** en 2023.



La facture assainissement, pour une consommation de 120 m³ est comprise selon les communes entre 351.53 € TTC et 400.13 € TTC.



Facture type pour le service de l'assainissement – décomposition du tarif au 1^{er} janvier 2024 (sur la base du tarif moyen de 2.85 € HT sur les 16 communes)

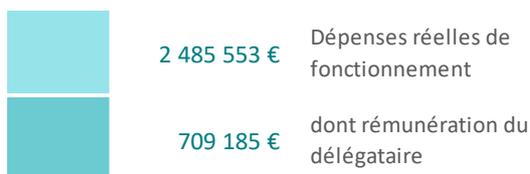
	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Part CSMA				
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	64,74 €	151,05 €	194,21 €	258,94 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	12,95 €	22,22 €	26,86 €	33,81 €
MONTANT TOTAL H.T.	129,54 €	222,25 €	268,61 €	338,14 €
TOTAL TTC	142,49 €	244,47 €	295,47 €	371,95 €
Prix au m³ TTC	4,75 €	3,49 €	3,28 €	3,10 €

Les factures types commune par commune sont présentées en annexe.

2. FINANCEMENT DU SERVICE

Dépenses du service assainissement

Fonctionnement

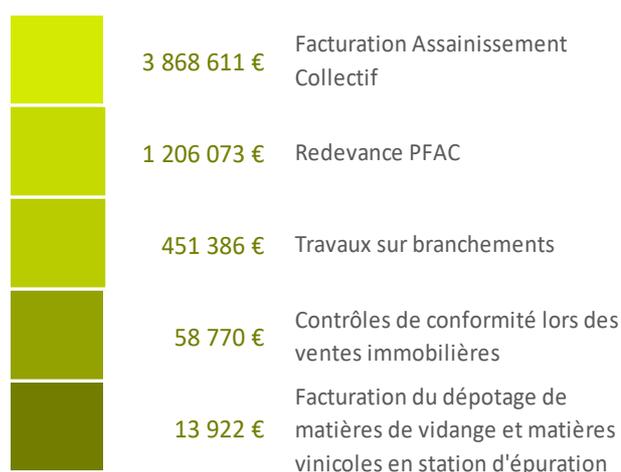


Investissement



Recettes des services assainissement

Recette



Données budgétaires 2023 :

Les assujettissements à l'assainissement aux abonnés représentent 67 % des recettes.

La rémunération du délégataire représente 28 % des dépenses de fonctionnement, les autres dépenses étant constituées de charges à caractère général (personnel, gestion, etc.) dépenses.

77 % des dépenses d'investissement sont consacrées aux travaux d'amélioration du patrimoine, dont les principales opérations sont présentées dans le chapitre suivant. Ces travaux sont autofinancés à hauteur de 74% par le service assainissement.

Durée extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser les emprunts contractés si la totalité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement. Il correspond à l'encours de la dette divisé par le montant de l'épargne brute annuelle.

Au 31 décembre 2023, l'en cours de la dette de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de **9 617 290 €**. Il représente **453.6 € par abonnés**.

La durée d'extinction de la dette est de **7.42 années**.

L'épargne brute annuelle est de **3 260 764.51 €**.

Le remboursement en capital de l'année est de **889 012 €**, soit une capacité de désendettement de **2.96 années**.

Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **2 183 432.82 €**.

Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité

En 2023, aucune somme n'a été versé à un fond de solidarité, et il n'y a pas eu d'abandons de créances de la part de la collectivité.

3. TRAVAUX REALISES EN 2023

Au cours de l'année 2023, afin d'avoir une structure permettant de répondre aux enjeux d'investissement attendus par Clisson Sèvre et Maine Agglo, le service Travaux du Cycle de l'Eau a cherché à renforcer ses équipes. La difficulté à trouver le personnel souhaité, ainsi que la défaillance du Maître d'Œuvre en contrat avec l'agglo pour la partie travaux, a freiné les objectifs de réalisation en travaux que s'était fixé l'agglo pour 2023.

Commune	Descriptif	Type de travaux	Montants (€ HT)	Quantité linéaire réseau
Clisson	Mise en séparatif réseau quartier Fief des Pommiers - Fin Phase Sud Est	Réhabilitation Réseaux	853 000 €	1330 ml
Clisson	Mise en séparatif réseau quartier Fief des Pommiers – Fin Phase Nord-Ouest	Réhabilitation Réseaux	830 000 €	980 ml
Château-Thébaud	Renouvellement d'un réseau dysfonctionnant Place de Grands Maison	Réhabilitation Réseaux	7400 €	11 ml
Aigrefeuille-sur-Maine	Rue des écoles – dévoiement du réseau d'eaux usées	Création Réseau	28 600 €	80 ml
La Planche	Création PR La Gausserie / suppression de la STEP Filtre Coco	Création ouvrage	162 796 €	430 ml
Haute-Goulaine	Réhabilitation de la Station d'épuration du Plessis Renard	Réhabilitation ouvrage	105 235 €	/
Gétigné	Poste de Relevage du Stade	Réhabilitation Ouvrage	60 471 €	/
Saint-Lumine de Clisson	Réhabilitation réseau EU - Rue de la société	Réhabilitation réseau	75 000 €	92 ml
Remouillé, Gorges, Gétigné, Clisson, Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay	Diverses rues	Extension réseau	86 085 €	240 ml
TOTAL			2 209 436 €	3 163 ml

En 2024, la mise en place d'un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre et un renforcement du personnel du service travaux, vont permettre d'avancer dans l'aboutissement des projets attendus sur le territoire, notamment la création de la nouvelle station d'épuration de Boussay, et la mise en séparatif du quartier des fleurs à Gorges.



Réhabilitation de la STEP du Plessis Renard



Réhabilitation du réseau EU rue de la société à Saint-Lumine-de-Clisson

CHAPITRE 5 : QUALITÉ DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. MAITRISE DU RÉSEAU DE COLLECTE

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement. Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

D'une valeur de variant de **15 / 120** à **110 / 120** selon les communes, cet indicateur traduit :

- Une connaissance du réseau à travers le SIG (système d'information géographique), gérant le plan des réseaux, l'inventaire des canalisations (âge, diamètre, matériau...) ainsi que les éléments du réseaux (vannes, etc.)
- La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

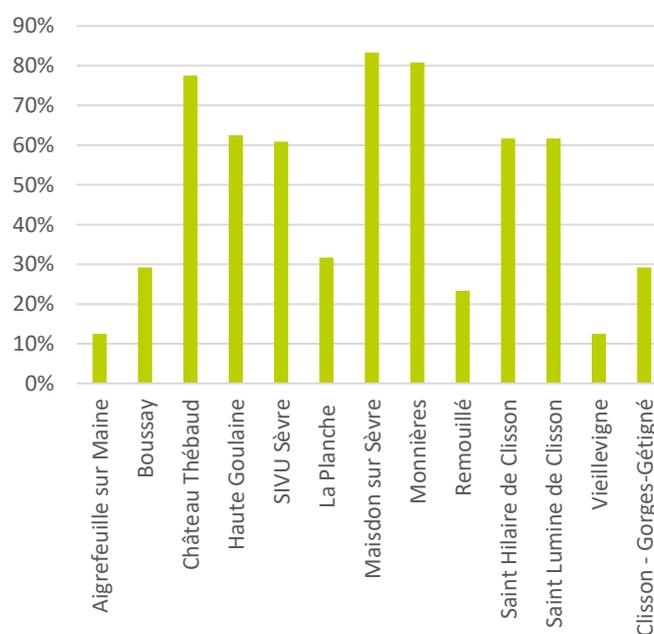
Pour les notes les plus faibles, des améliorations sont à poursuivre concernant :

- Un renforcement des connaissances et de la cohérence sur les informations sur le réseau
- La mise en place d'un programme pluriannuel d'enquête et de diagnostic du réseau
- La mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement du réseau

Notes sur 120 attribuées par commune

Commune	Note sur 120
Aigrefeuille sur Maine	15
Boussay	35
Château Thébaud	93
Haute Goulaine	75
La Haye Fouassière	73
Saint Fiacre sur Maine	
La Planche	38
Maisdon sur Sèvre	100
Monnières	97
Remouillé	28
Saint Hilaire de Clisson	74
Saint Lumine de Clisson	74
Vieillevigne	15
Clisson	35
Gorges	35
Gétigné	35

Pourcentage d'avancement sur la gestion patrimoniale



Nombres de points noirs du réseau (P252.2)

La configuration de certaines parties du réseau, peuvent mener à des interventions préventives récurrentes, nécessaires pour éviter des bouchages ou des difficultés d'exploitation. Ainsi nous recensons les sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Un point noir, Aux Garotières à Haute-Goulaine a été recensé en 2023. Toutefois sur certaines communes du territoire le travail de recensement reste à poursuivre.

Le taux de curage fréquent du réseau permet de rapporter le nombre de points noirs pour 100 km de réseau. Ainsi sur la commune de Haute-Goulaine, ce taux est de **1.687**. Pour les autres communes, ce taux est de zéro.

Renouvellement du réseau (P253.2)

Chaque année, Clisson Sèvre et Maine Agglo programme le renouvellement d'une partie du réseau afin de maintenir le patrimoine du territoire en état et améliorer l'étanchéité des canalisations.

Ainsi en 2023, sur 422 km de réseau, 2 296 ml ont été renouvelés.

L'indicateur du taux moyen sur 5 ans du renouvellement de réseau permet de mesurer la politique de maintien de ce patrimoine.

Taux de renouvellement sur 5 ans

1.93 %

Montant engagé pour le renouvellement des réseaux en 2023

1 765 400€ HT

Dans ce taux sont inclus les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le système de collecte désigne l'ensemble des réseaux aboutissant à une même station. L'indicateur de conformité de ce système de collecte permet d'évaluer sa conformité au regard des dispositions réglementaires pour la protection de l'environnement et de vérifier la politique de la collectivité en terme performance de collecte dans le réseau. Ces indicateurs s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau.

Pour l'année 2023, **100 % des systèmes de collecte sont conformes**. Toutefois la police de l'eau alerte sur les surcharges hydrauliques constatées depuis plusieurs années dans les réseaux en période de pluie ou

nappe haute. Comme présenté plus haut dans ce rapport, la pluviométrie de fin 2023, et qui s'est poursuivie sur le 1^{er} semestre 2024, a engendré de trop importants déversements des systèmes de collecte au milieu naturel. Il convient donc de poursuivre les engagements en matière de :

- **Mise en séparatif des réseaux unitaires,**
- **Renouvellement et réhabilitation des réseaux existants,**
- **Mise en conformité des branchements.**

Connaissance des rejets dans le milieu naturel par le réseau (P255.3)

Sur les systèmes de collecte en amont des stations de traitement, un certain nombre de points de déversements au milieu naturel sont présents, afin de réguler le débit en cas d'averses orageuses s'infiltrant dans les réseaux d'eaux usées. Clisson Sèvre et Maine Agglo recense notamment 8 bassins d'orages disposant d'un trop-plein au milieu naturel :

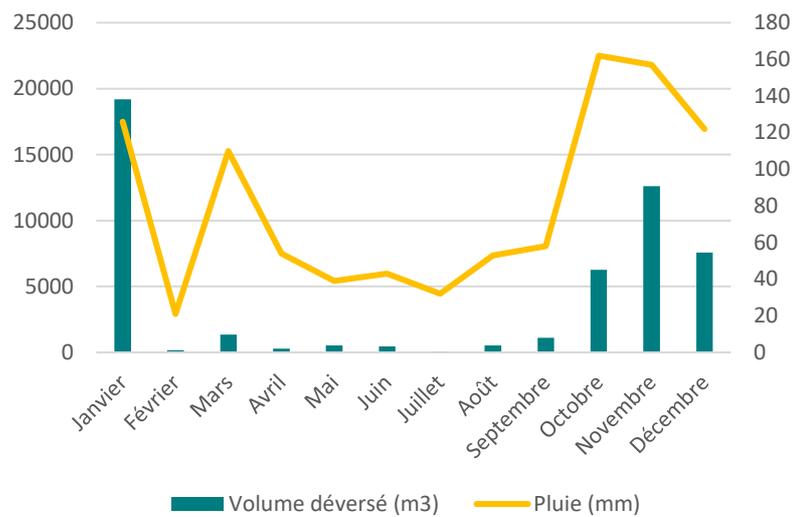
Communes	Station	Volume du bassin tampon (m ³)	Mesure de déversement trop-plein
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	400	Oui
Château-Thébaud	Route de Caffino	140	Oui
La-Haye-Fouassière	La Faubretière	320	Oui
Gorges	La Batardière	900	Oui
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	120	Oui
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	100	Oui
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	125	Oui
Vieilleville	Les Noëllés	148	Oui

Par ailleurs certains postes de relevages sur le réseau récoltant une charge polluante supérieure à 120 kg DBO5/j, ont l'obligation d'être équipés en autosurveillance pour les mesures de déversements. Ces points de mesures sont codifiés en points A1 et les données sont transmises régulièrement à la police de l'eau.

Sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, nous disposons de 3 points A1 :

Commune	Poste de relevage	Volume déversé en 2023
Clisson	Nid d'Oie	50 121 m ³
Clisson	Mare Rouge	977 m ³
Haute-Goulaine	Les Guivettes	0

Illustration du lien entre les volumes déversés au milieu naturel et la pluviométrie sur le PR Nid d'Oie en 2023



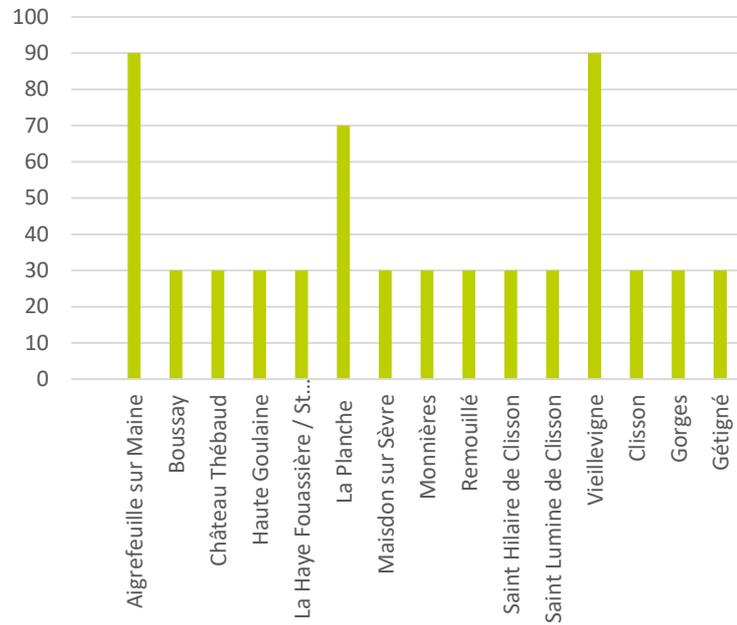
D'autres postes de relevage récoltant une charge polluante inférieure à 120 kg DBO5 disposent également d'un trop-plein. Ces points de déversement codifiés en points R1, n'ont pas l'obligation d'être équipés en système de mesure. Toutefois pour une meilleure connaissance des rejets au milieu naturel, certains sont équipés de mesure de temps de surverse ou de débit. Nous recensons sur le territoire une **trentaine de postes R1**.

Afin de mesurer le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets au milieu naturel, un indicateur est calculé, sur une échelle de 0 à 120, mesurant entre autres :

- La localisation des points de rejets sur carte
- Evaluation de la pollution collectée en amont de ces points
- La réalisation d'enquêtes de terrain et de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets
- La mise en place de dispositions pour la surveillance des systèmes de collecte et de déversements
- La mise en place d'un suivi du milieu récepteur et de la pluviométrie

Le détail de calcul de cet indicateur par commune est présenté en annexe. Une note de 30/120 indique que les points de rejets sont localisés avec une mesure de débit, mais que le suivi du milieu récepteur n'est pas mis en place systématiquement.

Note sur 120 de la connaissance des rejets au milieu naturel



2. PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES EFFLUENTS

Conformité des bilans d'autosurveillance (P 254.3)

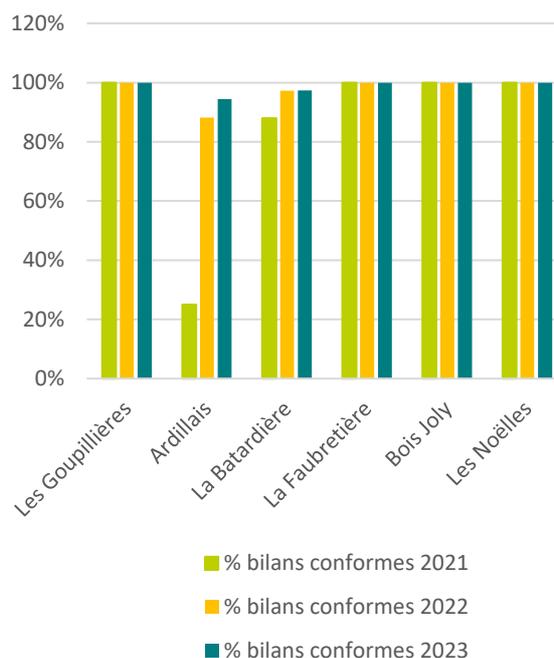
Conformément à la réglementation, l'exploitant évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

L'indicateur présenté ici permet de mesurer le nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes, sur le nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

En 2023, l'ensemble des stations supérieures à 2000 EH ont l'ensemble de leurs bilans 24h conformes, hormis :

- La STEP de la Batardière à Gorges : L'exploitant a réalisé 37 bilans sur l'année (pour 36 exigés réglementairement), un bilan sur ces 37 est non-conforme sur le paramètre DBO5 suite à d'importantes intempéries, le réseau amont de la station comportant de l'unitaire.
- La station de Boussay, Les Ardillais, présente deux bilans non-conformes sur les 36 réalisés, sur le paramètre DBO5, ainsi que des dépassements sur le paramètre MES. Ces dépassements s'expliquent également par la pluviométrie importante et la présence de réseau unitaire en amont de la station.

Conformité des bilans d'autosurveillance pour les STEP > 2000 EH



Performance des équipements et des ouvrages d'épuration (P204.3 et P205.3)

Au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU, les services de la Police de l'Eau détermine une note pour chaque station de traitement, permettant d'évaluer la conformité des équipements et la conformité de la performance de la station d'épuration. Par ailleurs, la réglementation prévoit, pour le suivi du bon fonctionnement du traitement pour toutes les stations supérieures à 200 EH, un suivi analytique par bilan 24h. Les synthèses des résultats par année et par station sont présentées en annexe.

Conformité pour les stations supérieures à 2000 EH :

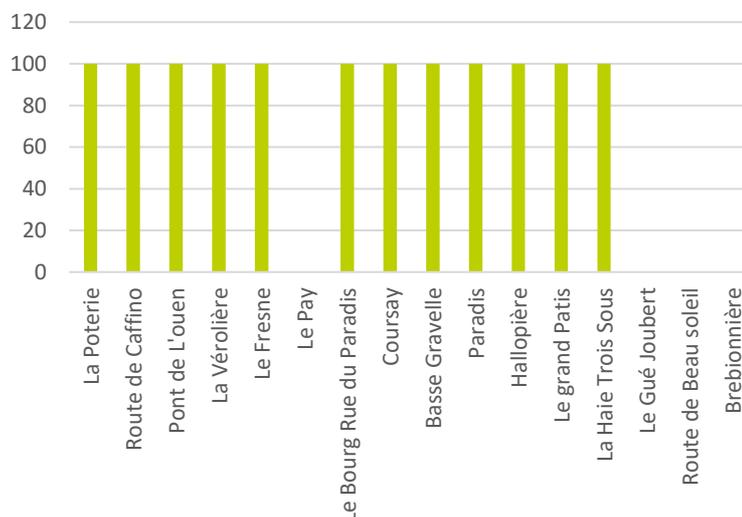
Commune	STEP	Conformité des équipements de la station	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Commentaire
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	Conforme	Conforme	
Boussay	Ardillais	Conforme	Non conforme	Surcharge DBO5 et MES lors intempéries. Nouvelle station en construction
Gorges	La Batardière	Conforme	Non conforme	Surcharge DBO5 lors intempéries. Présence de réseau gravitaire en amont
La Haye Fouassière	La Faubretière	Conforme	Conforme	
La Planche	Bois Joly	Conforme	Conforme	
Vieillevigne	Les Noëllés	Conforme	Conforme	

Conformité pour les stations entre 200 EH et 2000 EH :

Pour l'ensemble des stations inférieures à 2000 EH, **100 % sont conformes en équipements.**

Conformité en performance épuratoire

Pour la conformité en **performance épuratoire, 4 stations sont évaluées non-conforme** par la police de l'eau pour le motif d'absence de mise en place et réception des nouveaux équipements en métrologie d'autosurveillance, avant l'échéance du 31/12/2023. Ces équipements ont été installés au premier semestre 2024.



Évacuation des boues selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

En 2023, sur les **410 TMS** évacuées, **100 %** ont été évacuées sur des filières de traitement **conformes** et déclarées.

Commune	STEP	Boues évacuées (TMS) 2023	Destination
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	47	Compostage
Château-Thébaud	Route de Caffino	9,95	Compostage
La-Haye-Fouassière	La Faubretière	63,69	Compostage / épandage
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	15	Épandage
Monnières	Paradis	16	Épandage
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	21,29	Compostage
Vieillevigne	Les Noëlles	31	Épandage
Gorges	La Batardière	206.2	Épandage
TOTAL		410.15	

3. QUALITE DU SERVICE AUX USAGERS

Estimation du nombre d'abonnés desservis et taux de desserte

Le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose de zones en Assainissement Collectif (AC), où les habitants sont desservis par un réseau collecteur d'eaux usées, et de zones en Assainissement Non Collectif (ANC), où les habitants doivent traiter leurs eaux usées par un système individuel sur leur parcelle (microstation, fosses septiques, filtres etc.)

	2023
Nombres d'abonnés	21 204
Estimation du nombre d'habitants desservis	52 635
Population Insee CSMA	58 299
Taux de la population en AC	90%

Le nombre d'abonnés nous permet d'estimer le nombre d'habitants actuellement desservis, à partir d'un ratio d'habitants / foyer.

Le détail par commune est présenté en annexe.

Obtenir le taux réel de desserte par le réseau d'assainissement collectif nécessiterait un important travail de mise en parallèle des données clientèles (par adresses postales) et du zonage cartographique d'assainissement. A ce jour cet indicateur du taux de desserte ne peut donc être calculé. Un travail de mise à jour est en cours sur les zonages AC / ANC et sur l'identification des zones à régulariser.

Taux de réclamations

L'objectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de satisfaire au mieux les besoins des usagers. Aussi avec l'aide du délégataire eau potable SAUR qui s'occupe de la gestion clientèle, Clisson Sèvre et Maine Agglo s'efforce de répondre au mieux aux réclamations entrantes.

On définit par réclamation ici toute demande reçue par **courrier ou mail**, correspondant à des

écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

Même si une réponse est apportée à chaque réclamation, Clisson Sèvre et Maine agglo ne dispose pas à ce jour d'un dispositif automatique d'enregistrement de celles-ci.

En 2023, nous dénombrons **5 réclamations** :

- Aigrefeuille sur Maine : Mise en charge du réseaux rue des coteaux, et refoulement au niveau du tabouret
- Monnières : demande de dérogation pour le maintien d'un WC avec sanibroyeur
- Clisson : Plainte des riverains rues de Cordeliers pour le manque de communication et les problèmes d'odeurs suite à la panne du poste de relevage des Cordeliers
- Haute-Goulaine : plainte suite à un bouchage des canalisations rue Antonio Vivaldi

Commune	Nombre de réclamation	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
Aigrefeuille-sur-Maine	1 réclamation	0.68
Monnières	1 réclamation	1.05
Clisson	1 réclamation	0.26
Haute-Goulaine	1 réclamation	0.40

Taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées et créant des débordements dans la partie privée. Clisson Sèvre et Maine Agglo a rencontré un incident en 2023 ayant donné lieu à une demande d'indemnisation pour dédommagement : Rue St Jacques à Clisson, suite à la mise en charge d'un réseau unitaire lors des forts épisodes pluvieux en fin d'année.

4. RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Indicateurs sur la maîtrise du réseau de collecte

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU RESEAU 2023							
	P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
Aigrefeuille-sur-Maine	15	90	ND	2,35%	607	0%	NR
Boussay	35	30	ND	3,84%	710	0%	0
Château-Thébaud	93	30	ND	7,10%	1 251	0%	0
Haute-Goulaine	75	30	ND	0,33%	185	0%	0
La Haye-Fouassière	73	30	ND	0,00%	0,00	0%	1,687
Saint-Fiacre-sur-Maine							
La Planche	38	70	ND	0,00%	0,00	0%	NR
Maisdon-sur-Sèvre	100	30	ND	0,00%	0,00	0%	NR
Monnières	97	30	ND	0,00%	0,00	0%	NR
Remouillé	28	30	ND	5,64%	536	0%	NR
Saint-Hilaire-de Clisson	74	30	ND	2,03%	374	0%	0
Saint-Lumine-de-Clisson	74	30	ND	3,91%	452	0%	0
Vieilleville	15	90	ND	6,90%	1 177	0%	NR
Clisson	35	30	ND	3,65%	2 278	0%	0
Gorges	35	30	ND	0,00%	0,00	0%	0
Gétigné	35	30	ND	1,97%	573	0%	0
TOTAL	/	/	/	1.93%	8 143	/	/

Indicateurs sur la performance du traitement des effluents

	INDICATEUR DE PERFORMANCE DE LA QUALITÉ DU REJET 2023			
	P254.3 : Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration (TMS)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées
Aigrefeuille-sur-Maine	100%	47	100%	En cours
Boussay	100%	/	/	-
Château-Thébaud		9,953	100%	-
Haute-Goulaine		/	/	1
La Haye-Fouassière	100%	63,687	38,84% / 61,16 %	-
Saint-Fiacre-sur-Maine				
La Planche	100%	0	-	-
Maisdon-sur-Sèvre		15	100%	-
Monnières		16	100%	-
Remouillé		0	-	-
Saint-Hilaire-de-Clisson		21,286	100%	-
Saint-Lumine-de-Clisson		0	-	-
Vieillevigne	100%	31	100%	1
Clisson		/	/	-
Gorges	97%	206,229	100%	1
Gétigné		/	/	2
TOTAL	98%	410,155	100%	5

Indicateurs sur la qualité du service aux usagers

	INDICATEUR DE PERFORMANCE DE SERVICE A L'USAGER 2022					SOLIDARITE
	D201.0 : Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 (€)	P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif*	Montant des impayés en cours au 31/12/2023 (€ TTC) *	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)
Aigrefeuille-sur-Maine	3817	3,13 €	0,73%	3 338 €	0,68	0,00
Boussay	2135	3,11 €	1,54%	3 672 €	0	0,00
Château-Thébaud	2197	3,09 €	0,35%	774 €	0	0,00
Haute-Goulaine	6124	3,18 €	0,92%	6 799 €	0	0,00
La-Haye-Fouassière	6006	3,33 €	0,39%	3 339,8	0,41	0,00
St-Fiacre-sur-Maine						
La Planche	1935	3,14 €	1,93%	3 688 €	0	0,00
Maisdon-sur-Sèvre	2353	3,13 €	2,45%	9 482 €	0	0,00
Monnières	2370	3,13 €	4,98%	11 155 €	0	0,00
Remouillé	1508	2,93 €	2,48%	2 723 €	0	0,00
Saint-Hilaire-de-Clisson	2130	3,12 €	0,30%	614 €	0	0,00
Saint-Lumine-de-Clisson	1538	3,13 €	1,19%	1 974 €	0	0,00
Vieillevigne	2610	3,15 €	4,16%	11 041 €	0	0,00
Clisson	17913	3,11 €	2,34%	13 002 €	0	0,00
Gorges						
Gétigné						
TOTAL	52635	3,13 €	1,42%	68 263 €	/	0,00

* pour les communes exploitées par SUEZ, les montants présentés ici sont ceux issus des comptes d'affermage établis au 01/01/2024, et ne correspondent pas strictement au montant des impayés au 31/12/2023.

ANNEXE 1 : DONNÉES PAR COMMUNE

NOMBRE DE BRANCHEMENTS PAR COMMUNE

Communes	Nombre de branchements 2020	Nombre de branchements 2021	Nombre de branchements 2022	Nombre de branchements 2023
Aigrefeuille-sur-Maine	1375	1394	1417	1468
Boussay	855	854	863	898
Château-Thébaud	840	832	841	861
Haute-Goulaine	2365	2383	2433	2484
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur Maine (Système de La Faubretière)	2388	2360	2372	2596
La Planche	732	738	762	774
Maisdon-sur-Sèvre	904	922	934	941
Monnières	875	909	963	948
Remouillé	563	567	563	580
Saint-Hilaire-de-Clisson	765	807	823	851
Saint-Lumine-de-Clisson	589	590	605	615
Vieillevigne	973	986	1029	1044
Clisson	3676	3733	3799	3867
Gorges	1729	1770	2044	1859
Gétigné	1297	1297	1451	1418
TOTAL	19 926	20 142	20 899	21 204

Remarque : l'évolution importante entre 2021 et 2022 du nombre de branchements sur les communes de Gétigné et Gorges ne correspond pas à une augmentation réelle mais à une mise à jour corrective de la base de données du délégataire, la prise en main de ces contrats en DSP ayant débuté en 2022.

VOLUMES ASSUJETTIS SUR LA PÉRIODE DE RELÈVE(M3)

	2020	2021	2022	2023
Aigrefeuille-sur-Maine	130 119	131 686	130 796	126 218
Boussay	65 978	61 985	75 308	73 696
Château-Thébaud	73 101	71 619	77 139	68 808
Haute-Goulaine	214 603	213 363	234 502	215 452
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur-Maine (Système de La Faubretière)	207 433	206 182	215 252	195 207
La Planche	57 780	60 484	60 483	56 777
Maisdon-sur-Sèvre	73 364	71 452	71 098	60 271
Monnières	65 151	65 445	64 832	60 057
ex SIVU Maisdon-Monnières	3 636	NA	3 370	2 143
Remouillé	48 651	45 648	45 302	47 399
Saint-Hilaire-de-Clisson	60 748	63 707	64 135	59 843
Saint-Lumine-de-Clisson	48 628	49 523	47 752	44 132
Vieilleville	73 572	81 594	81 353	72 618
Clisson	306 114	301 853	329 240	304 894
Gorges	147 840	144 196	168 450	117 888
Gétigné	127 587	103 899	147 138	148 218
TOTAL	1 704 305	1 672 636	1 816 150	1 653 621

VOLUMES ASSUJETTIS RAMENÉS SUR 365 JOURS(M3)

	2022	2023	Évolution 2022/2023
Aigrefeuille-sur-Maine	128 186	125 873	-1,80%
Boussay	70 655	72 662	2,84%
Château-Thébaud	73 236	69 419	-5,21%
Haute-Goulaine	224 803	215 419	-4,17%
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur-Maine (Système de La Faubretière)	203 427	194 674	-10,80%
La Planche	52 713	56 622	7,42%
Maisdon-sur-Sèvre	74 401	60 106	-19,21%
Monnières	62 984	59 893	-4,91%
ex SIVU Maisdon-Monnières	3 187	2 137	-32,95%
Remouillé	44 472	47 269	6,29%
Saint-Hilaire-de-Clisson	60 572	61 073	0,83%
Saint-Lumine-de-Clisson	45 131	44 686	-0,99%

Vieillevigne	73 031	72 420	-0,84%
Clisson	311 328	304 061	-2,33%
Gorges	139 133	147 813	6,24%
Gétigné	159 286	117 566	-26,19%
TOTAL	1 726 545	1 651 693	-4,34%

PARC DES STATIONS D'ÉPURATION

Commune	Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	0444002S0001	Boues activées	5 500	Déclaration	Le Haut Coin, affluent de la Maine
Boussay	Ardillais	0444022S0003	Lagune	2000	Déclaration	Ruisseau de la Morinière, affluent de la Sèvre Nantaise
Château-Thébaud	Le Brairon	0444037S0007	Filtres plantés de roseaux	200	Déclaration	Affluent de la Maine
Château-Thébaud	Route de Caffino	0444037S0005	Boues activées	1 700	Déclaration	La Maine
Château-Thébaud	La Poterie	0444037S0003	Lagunage aéré	1 000	Déclaration	Affluent de la Maine
Château-Thébaud	La Suaude	0444037S0002	Filtres plantés de roseaux	110	-	Affluent de la Maine
Haute-Goulaine	Pont-de-l'Ouen	0444071S0002	Filtres plantés de roseaux	150	-	Marais de Goulaine
Haute-Goulaine	Plessis Renard	0444071S0003	Filtres plantés de roseaux	40	-	Marais de Goulaine
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	0444173S0003	Boues activées	1 400	Déclaration	Ruisseau de la Margerie, affluent de la Sèvre Nantaise
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	0444173S0002	Filtres plantés de roseaux	160	-	Le Fresne
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	0444173R0004	Lagunage	260	Déclaration	Fossé rejoignant le ruisseau de la Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	0444165S0004	Filtres plantés de roseaux	150	-	Ruisseau de l'Osée
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	0444165S0003	Filtres plantés de roseaux	190	-	Ruisseau de la Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	0444165S0001	Filtres Plantés de Roseaux	130	-	La Caffinière
Saint-Hilaire-de-Clisson	Rue du Paradis	0444165S0007	Boues activées	1 800	Déclaration	La Margerie

La Haye-Fouassière	La Faubrière	0444070S0003	Boues activées	11 000	Autorisation	Sèvre nantaise
La Planche	Bois Joly	0444127S0002	Boues activées	2 200	Déclaration	L'Ognon
Monnières	Coursay	0444100S0005	Filtres plantés de roseaux	250	Déclaration	Le Coursay
Monnières	La Retaudière	0444100S0003	Filtres plantés de roseaux	40	-	Etang privé
Monnières	La Basse Gravelle	0444100S0007	Filtres plantés de roseaux	500	Déclaration	La Gravelle, affluent de la Sèvre Nantaise
Monnières	Paradis	0444100S0002	Boues activées	1 500	Déclaration	La Sèvre Nantaise
Monnières	Les Coteaux	0444100S0004	Filtres plantés de roseaux	77	-	La Sèvre Nantaise
Monnières	La Hallopière	0444100S0006	Filtres plantés de roseaux	320	Déclaration	La Bidière, affluent Sèvre Nantaise
Remouillé	Le Grand Patis	0444142S0002	Boues activées	1 800	Déclaration	La petite Maine
Vieilleville	Les Noëlles	0444216S0002	Boues activées	3 000	Déclaration	L'Ognon
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	0444088S0003	Rhizofiltration	600	Déclaration	Le Douet
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	0444088S0002	Boues activées	1 600	Déclaration	La Maine
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	0444088S0004	Rhizofiltration	250	Déclaration	La Sèvre Nantaise
Gorges	La Batardière	0444064S0002	Boues activées	21 500	Autorisation	La Sèvre Nantaise
Gétigné	Haute Gente	0444063S0002	Filtres Plantés de roseaux	100	-	La Moine
Clisson	La Brebionnière	0444043S0002	Lagunage	700	Déclaration	La Chaintreau

CONTROLES CONFORMITÉS DES BRANCHEMENTS PAR COMMUNE

Commune	Existant et vente	Existant et vente NC	Avant et après travaux	Avant et après travaux NC	Branchement neuf dont extension	Branchement neuf dont extension NC	Contre-visite	Contre-visite NC	Total	%
										(NC)
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	31	15	78	38	18	3	10	0	137	41%
BOUSSAY	20	14	17	15	4	1			61	54%
CHÂTEAU-THEBAUD	11	4	1	1	1	0	3	1	16	38%
HAUTE-GOULAIN	58	20			9	2	6	1	73	32%
LA HAYE-FOUASSIERE	42	24			8	3	14	3	64	47%
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE	10	4					2	0	12	33%
LA PLANCHE	17	6							17	35%
MONNIERES	31	7	21	5	12	3	1	1	65	25%
MAISON-SUR-SEVRE	23	9			1	0	2	0	26	35%
REMOUILLE	10	5			1	0	2	0	13	38%
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON	12	4			1	0	2	0	15	27%
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	12	5					1	1	13	46%
VIEILLEVIGNE	29	13			2	0	1	1	32	44%
CLISSON	91	45	4	2	36	6	6	4	137	42%
GETIGNE	33	15	9	6	15	3	4	0	61	39%
GORGES	47	18	20	17	17	2	3	2	87	45%
TOTAL	477	208	150	84	125	23	57	14	829	40%

LINEAIRE DU RESEAU PAR COMMUNE

Commune	Gravitaire	Part unitaire du réseau gravitaire	Refoulement	Total
Aigrefeuille-sur-Maine	22 532		3 292	25 824
Boussay	15 211	2 604	3 301	18 512
Château-Thébaud	15 625		1 997	17 622
Clisson	52 890	3 834	9 436	62 326
Gorges	30 001	4 873	14 071	44 072
Gétigné	23 367		5 739	29 106
Haute-Goulaine (et partie Basse-Goulaine)	47 474		7 856	55 331
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur Maine (Système de La Faubretière)	43 627		15 636	59 263
La Planche	13 672	15	1 223	14 895
Maisdon-sur-sèvre	15 244		3 263	18 507
Monnières	15 159		1 808	16 967
Remouillé	8 540		958	9 498
St-Hilaire-de-Clisson	16 088		2 371	18 459
St-Lumine-de-Clisson	9 565		1 985	11 550
Vieillevigne	15 597		1 471	17 068
Ex-SIVU Maisdon-Monnières	1 860		1 152	3 012
Total	346 452	11 326	75 560	422 012

TAUX DE CURAGE FRÉQUENT DU RESEAU (P252.2)

Commune	2022	2023
Aigrefeuille-sur-Maine	ND	NR
Boussay	0	0
Château-Thébaud	0	0
Haute-Goulaine	0	0
La Haye-Fouassière	1,858	1,687
Saint-Fiacre-sur-Maine		
La Planche	ND	NR
Maisdon-sur-Sèvre	ND	NR
Monnières	ND	NR
Remouillé	ND	NR
Saint-Hilaire-de-Clisson	0	0
Saint-Lumine-de-Clisson	0	0
Vieillevigne	ND	NR
Clisson	0	0
Gorges	0	0
Gétigné	0	0

INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU (P202.B)

Commune	Note sur 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.	
	2022	2023
Aigrefeuille-sur-Maine	15	15
Boussay	26	35
Château-Thébaud	95	93
Haute-Goulaine	117	75
La Haye-Fouassière	93	73
Saint-Fiacre-sur-Maine		
La Planche	38	38
Maisdon-sur-Sèvre	100	100
Monnières	97	97
Remouillé	15	28
Saint-Hilaire-de-Clisson	103	74
Saint-Lumine-de-Clisson	104	74
Vieillevigne	15	15
Clisson	10	35
Gorges	10	35
Gétigné	10	35

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU (P253.2)

Commune	Linéaire renouvelé en ml					TOTAL 5 ANS
	2019	2020	2021	2022	2023	
Aigrefeuille-sur-Maine		607				607
Boussay	700		10			710
Château-Thébaud	1240					1240
Haute-Goulaine			185			185
La Haye-Fouassière						0
Saint-Fiacre-sur-Maine						0
La Planche						0
Maisdon-sur-Sèvre						0
Monnières						0
Remouillé				536		536
Saint-Hilaire-de-Clisson		374				374
Saint-Lumine-de-Clisson	360				92	452
Vieillevigne	475	590	112			1177
Clisson				85	2193	2278
Gorges						0
Gétigné	510		63			573

TOTAL	3285	1571	370	621	2285	8132
Linéaire total du réseau						422 000
Taux de renouvellement moyen						1.93 %

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

L'indicateur est calculé selon les critères définis ci-dessous :

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points

Les points et la valeur de l'indice obtenus par commune en 2023 sont :

Commune	Nombre de points								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Aigrefeuille-sur-Maine	20	10	20	30	10	0	0	0	90
Boussay	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Château-Thébaud	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Haute Goulaine	20	0	0	0	10	0	0	0	30
La Haye-Fouassière	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Saint-Fiacre-sur-Maine									
La Planche	20	10	0	30	10	0	0	0	70
Maisdon-sur-Sèvre	20	10	0	0	0	0	0	0	30
Monnières	20	10	0	0	0	0	0	0	30
Remouillé	20	10	0	0	0	0	0	0	30
Saint-Hilaire-de-Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Saint-Lumine-de-Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Vieillevigne	20	10	20	30	10	0	0	0	90
Clisson	0	0	0	0	0	0	0	0	30
Gorges	0	0	0	0	0	0	0	0	30
Gétigné	20	0	0	0	10	0	0	0	30

INDICE DE CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL (P254.3)

Commune	STEP	% bilans conformes 2021	% bilans conformes 2022	% bilans conformes 2023
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	100%	100%	100%
Boussay	Ardillais	25%	88,2%	100,0%
Gorges	La Batardière	88%	97,2%	97,4%
La Haye-Fouassière	La Faubretière	100%	100%	100%
La Planche	Bois Joly	100%	100%	100%
Vieillevigne	Les Noëllés	100%	100%	100%
Conformité globale		90%	98%	98%

NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE

Commune	Nb hab / foyer	Nb abonnés (Bchts) 2023	Estimation nb habitants desservis 2023	Population INSEE 2023	Taux de la population en AC
Aigrefeuille-sur-Maine	3	1468	3817	4199	91%
Boussay	2	898	2135	2772	77%
Château-Thébaud	3	861	2197	3343	66%
Haute-Goulaine	3	2484	6124	6110	100%
La Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	3	2596	6006	4807	99%
				1260	
La Planche	3	774	1935	2815	69%
Maisdon-sur-Sèvre	3	941	2353	3066	77%
Monnières	3	948	2370	2377	99%
Remouillé	3	580	1508	1986	76%
Saint-Hilaire-de-Clisson	3	851	2130	2372	90%
Saint-Lumine-de-Clisson	3	615	1538	2185	70%
Vieilleville	3	1044	2610	4114	63%
Clisson	2	3867	17913	7752	106%
Gorges	3	1859		5307	
Gétigné	2	1418		3834	
TOTAL		21 204	52 635	58 299	90%

INDICATEUR DE CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

Commune	STEP	Conformité (%)			
		2020	2021	2022	2023
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	100	100	100	100
Boussay	Ardillais	100	100	100	100
Gorges	La Batardière	100	100	0	En cours
La Haye-Fouassière	La Faubretière	100	100	100	100
La Planche	Bois Joly	100	100	100	100
Vieilleville	Les Noëllés	100	100	100	100
Château-Thébaud	La Poterie	100	100	100	100
Château-Thébaud	Brairon	100	100	100	100
Château-Thébaud	Suaude	100	100	100	100
Château-Thébaud	Route de Caffino	100	100	100	100
Haute Goulaine	Plessis Renard	100	100	100	100
Haute Goulaine	Pont de L'ouen	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	100	100	100	100

Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	100	100	100	100
La Planche	La Gausserie	100	100	100	/
Monnières	Coursay	100	100	100	100
Monnières	Basse Gravelle	100	100	100	100
Monnières	Retaudière	100	100	100	100
Monnières	Coteaux	100	100	100	100
Monnières	Paradis	100	100	100	100
Monnières	Hallopière	100	100	100	100
Remouillé	Le grand Patis	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	100	100	100	100
Gétigné	Haute Gente	100	100	100	100
Clisson	Brebionnière	100	100	100	100

INDICATEUR DE CONFORMITÉ ÉQUIPEMENTS DES STATIONS (P204.3)

Commune	STEP	Conformité (%)			
		2020	2021	2022	2023
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	100	100	100	100
Boussay	Ardillais	100	100	100	100
Gorges	La Batardière	100	100	100	100
La Haye-Fouassière	La Faubretière	100	100	100	100
La Planche	Bois Joly	100	100	100	100
Vieillevigne	Les Noëlles	100	100	100	100
Château-Thébaud	La Poterie	100	100	100	100
Château-Thébaud	Brairon	100	100	100	100
Château-Thébaud	Suaude	100	100	100	100
Château-Thébaud	Route de Caffino	100	100	100	100
Haute-Goulaine	Plessis Renard	100	100	100	100
Haute-Goulaine	Pont de L'ouen	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	L' Audouinière	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	100	100	100	100

La Planche	La Gausserie	0	0	0	/
Monnières	Coursay	100	100	100	100
Monnières	Basse Gravelle	100	100	100	100
Monnières	Retaudière	100	100	100	100
Monnières	Coteaux	100	100	100	100
Monnières	Paradis	100	100	100	100
Monnières	Hallopière	100	100	100	100
Remouillé	Le grand Patis	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	100	100	100	100
Gétigné	Haute Gente	100	100	100	100
Clisson	Brebionnière	100	100	100	100

INDICATEUR DE CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE ÉPURATOIRE DES STATIONS (P205.3)

Commune	STEP	Conformité (%)			
		2020	2021	2022	2023
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	100	100	0	100
Boussay	Ardillais	100	0	0	0
Gorges	La Batardière	100	0	100	0
La Haye-Fouassière	La Faubretière	100	100	100	100
La Planche	Bois Joly	100	100	100	100
Vieillevigne	Les Noëlles	100	100	100	100
Château-Thébaud	La Poterie	100	100	100	100
Château-Thébaud	Brairon	ND	ND	ND	ND
Château-Thébaud	Suaude	ND	ND	ND	ND
Château-Thébaud	Route de Caffino	100	100	100	100
Haute Goulaine	Plessis Renard	ND	ND	ND	ND
Haute Goulaine	Pont de L'ouen	ND	ND	ND	100
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	100	100	100	0
Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	ND	ND	ND	ND
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	ND	ND	ND	ND
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	ND	ND	ND	ND
La Planche	La Gausserie	100	ND	ND	/
Monnières	Coursay	100	100	100	100
Monnières	Basse Gravelle	100	100	100	ND
Monnières	Retaudière	ND	ND	ND	ND

Monnières	Coteaux	ND	ND	ND	ND
Monnières	Paradis	100	0	100	100
Monnières	Hallopière	ND	100	0	100
Remouillé	Le grand Patis	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	100	100	100	0
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	100	0	100	0
Gétigné	Haute Gente	ND	ND	ND	ND
Clisson	Brebionnière	100	0	100	0

ANNEXE 2 : FACTURE TYPE PAR COMMUNE

FACTURE TYPE SELON COMMUNE

CLISSON - GORGES - GETIGNE

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	30 M ³	70 M ³	90 M ³	120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	64,94 €	151,54 €	194,83 €	259,78 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	12,97 €	22,27 €	26,92 €	33,90 €
MONTANT TOTAL H.T.	129,74 €	222,74 €	269,23 €	338,98 €
TOTAL TTC	142,72 €	245,01 €	296,16 €	372,87 €
Prix au m³ TTC	4,76 €	3,50 €	3,29 €	3,11 €

AIGREFEUILLE

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	65,62 €	153,11 €	196,86 €	262,47 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,04 €	22,43 €	27,13 €	34,17 €
MONTANT TOTAL H.T.	130,42 €	224,31 €	271,26 €	341,67 €
TOTAL TTC	143,46 €	246,74 €	298,38 €	375,84 €
Prix au m³ TTC	4,78 €	3,52 €	3,32 €	3,13 €

CHÂTEAU-THEBAUD

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	64,61 €	150,75 €	193,82 €	258,42 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	12,94 €	22,19 €	26,82 €	33,76 €
MONTANT TOTAL H.T.	129,41 €	221,95 €	268,22 €	337,62 €
TOTAL TTC	142,35 €	244,14 €	295,04 €	371,39 €
Prix au m³ TTC	4,74 €	3,49 €	3,28 €	3,09 €

MAISDON-SUR-SEVRE & MONNIERES

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	30 M ³	70 M ³	90 M ³	120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	65,51 €	152,85 €	196,52 €	262,03 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,03 €	22,41 €	27,09 €	34,12 €
MONTANT TOTAL H.T.	130,31 €	224,05 €	270,92 €	341,23 €
TOTAL TTC	143,34 €	246,46 €	298,02 €	375,36 €
Prix au m³ TTC	4,78 €	3,52 €	3,31 €	3,13 €

BOUSSAY

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	65,00 €	151,66 €	194,99 €	259,98 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	12,98 €	22,29 €	26,94 €	33,92 €
MONTANT TOTAL H.T.	129,80 €	222,86 €	269,39 €	339,18 €
TOTAL TTC	142,78 €	245,14 €	296,33 €	373,10 €
Prix au m³ TTC	4,76 €	3,50 €	3,29 €	3,11 €

HAUTE-GOULAIN

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	66,86 €	156,02 €	200,59 €	267,46 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,17 €	22,72 €	27,50 €	34,67 €
MONTANT TOTAL H.T.	131,66 €	227,22 €	274,99 €	346,66 €
TOTAL TTC	144,83 €	249,94 €	302,49 €	381,32 €
Prix au m³ TTC	4,83 €	3,57 €	3,36 €	3,18 €

LA-HAYE-FOUASSIERE

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	FACTURE	FACTURE	FACTURE	FACTURE
	30 M ³	70 M ³	90 M ³	120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	71,14 €	165,99 €	213,41 €	284,55 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,59 €	23,72 €	28,78 €	36,38 €
MONTANT TOTAL H.T.	135,94 €	237,19 €	287,81 €	363,75 €
TOTAL TTC	149,53 €	260,91 €	316,59 €	400,13 €
Prix au m³ TTC	4,98 €	3,73 €	3,52 €	3,33 €

REMOUILLE

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	FACTURE	FACTURE	FACTURE	FACTURE
	30 M ³	70 M ³	90 M ³	120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	60,09 €	140,22 €	180,28 €	240,37 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	12,49 €	21,14 €	25,47 €	31,96 €
MONTANT TOTAL H.T.	124,89 €	211,42 €	254,68 €	319,57 €
TOTAL TTC	137,38 €	232,56 €	280,15 €	351,53 €
Prix au m³ TTC	4,58 €	3,32 €	3,11 €	2,93 €

SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	FACTURE	FACTURE	FACTURE	FACTURE
	30 M ³	70 M ³	90 M ³	120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	65,29 €	152,34 €	195,86 €	261,15 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,01 €	22,35 €	27,03 €	34,03 €
MONTANT TOTAL H.T.	130,09 €	223,54 €	270,26 €	340,35 €
TOTAL TTC	143,10 €	245,89 €	297,29 €	374,38 €
Prix au m³ TTC	4,77 €	3,51 €	3,30 €	3,12 €

LA PLANCHE

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Part CSMA				
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	65,96 €	153,90 €	197,87 €	263,83 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,08 €	22,51 €	27,23 €	34,30 €
MONTANT TOTAL H.T.	130,76 €	225,10 €	272,27 €	343,03 €
TOTAL TTC	143,83 €	247,61 €	299,50 €	377,34 €
Prix au m³ TTC	4,79 €	3,54 €	3,33 €	3,14 €

SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Part CSMA				
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	71,14 €	165,99 €	213,41 €	284,55 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,59 €	23,72 €	28,78 €	36,38 €
MONTANT TOTAL H.T.	135,94 €	237,19 €	287,81 €	363,75 €
TOTAL TTC	149,53 €	260,91 €	316,59 €	400,13 €
Prix au m³ TTC	4,98 €	3,73 €	3,52 €	3,33 €

SAINT-LUMINE-DE-CLISSON

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Part CSMA				
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	65,62 €	153,11 €	196,85 €	262,47 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,04 €	22,43 €	27,13 €	34,17 €
MONTANT TOTAL H.T.	130,42 €	224,31 €	271,25 €	341,67 €
TOTAL TTC	143,46 €	246,74 €	298,38 €	375,83 €
Prix au m³ TTC	4,78 €	3,52 €	3,32 €	3,13 €

VIEILLEVIGNE

Tarifs au 01/01/2024 CSMA

Part CSMA	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Abonnement	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Consommation	66,13 €	154,29 €	198,38 €	264,50 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	4,80 €	11,20 €	14,40 €	19,20 €
TVA (10 %)	13,09 €	22,55 €	27,28 €	34,37 €
MONTANT TOTAL H.T.	130,93 €	225,49 €	272,78 €	343,70 €
TOTAL TTC	144,02 €	248,04 €	300,06 €	378,07 €
Prix au m³ TTC	4,80 €	3,54 €	3,33 €	3,15 €

ANNEXE 3 : HISTORIQUE DES AVENANTS

Le tableau suivant répertorie les avenants aux contrats de Délégation de Service Public, entre le 01/01/2020 et le 31/12/2023, dont les derniers applicables à partir du 01/01/2024 :

Avenant	Date d'effet	Objet
Château-Thébaud		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Clisson – Gorges - Gétigné		
Avenant n°1	03/10/2023 – 31/12/2026	Ajouter au contrat les articles sur la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République modifiant l'article 81 « Obligations relatives au principe de laïcité et de neutralité du service public ».
Avenant n°2	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages
Haute-Goulaine (Haute-Goulaine)		
Avenant n°1	14/04/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°4	01/06/2023 – 31/12/2028	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°5	01/01/2024 - 31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Saint-Lumine-de-Clisson		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Saint-Hilaire de Clisson		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Aigrefeuille-sur-Maine		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2024	Transfert à Suez Eau France

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2024	Modification des conditions d'évacuation des boues
Avenant n°3	1/01/2020-31/12/2024	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2024	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, modification de la formule de révision, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°5	01/01/2022-31/12/2024	Reprise des contrôles de branchements en régie
La Planche		
Avenant n°1	14/11/2019-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Monnières		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Remouillé		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2024	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2024	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2024	Reprise des contrôles de branchements en régie
Vieillevigne		
Avenant n°1	1/07/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration du suivi de l'irrigation, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Maisdon-sur-Sèvre		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie

Avenant	Date d'effet	Objet
Boussay		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
La Haie-Fouassière et St-Fiacre-sur-Maine		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 – 31/12/2026	Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 – 31/12/2026	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements